

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE JAILLANS

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020**

**Présent(s) :** Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMAN, Patrice CLAVASON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Virginie VIGNON, Annick VINCENT, Alain BONNET

**Date de la convocation :** 24/02/2020

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard SERRADURA.

Début de séance à 19h00

 **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2020**

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 27 Janvier 2020.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

**URBANISME : DOSSIERS DU MOIS**

**DEMANDES A INSTRUIRE :**

- Déclaration Préalable de M. Palmerin FIORASO (90 rue des 3 communes) : Déclaration d'une clôture côté rue et côté voisin.
- Déclaration Préalable de Mme Christelle DACUNHA (415 route des 3 croix) : Construction d'un abri de jardin.
- Déclaration Préalable de M. Olivier LEMOINE (365 chemin des Iles) : Aménagement d'un étage d'une annexe en atelier avec création de 2 ouvertures.
- Permis de Construire : SAS La Bastide de Jaillans (565 route de Bel Lièvre) : Transfert de nom administratif.

 **BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019

Dressé par Madame Isabelle ROBERT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellé		
Résultat reporté		271 721,17 €
Part affectée à l'investissement		0
Opérations de l'exercice	563 409,00 €	604 503,15 €
<b>TOTAUX</b>	<b>563 409,00 €</b>	<b>876 224,32 €</b>
Résultats de clôture N-1		271 721,17 €
<b>Résultat de l'exercice Année N</b>		<b>41 094,15 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS fin 2019</b>		<b>312 815,32 €</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellés		
Résultat reporté		87 561,05 €
Opérations de l'exercice	578 337,72 €	382 991,76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>578 337,72 €</b>	<b>470 552,81 €</b>
<b>Résultat de clôture N-1</b>		87 561,05 €
<b>Résultats de l'exercice Année N</b>	195 345,96 €	
Reste à réaliser	32 653,00 €	48 770,00 €
Totaux des RAR		16 117,00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS Fin 2019</b>	<b>107 784,91 €</b>	
		-----
<b>RESULTATS 2019 DES 2 SECTIONS</b>		<b>205 030,41 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE FIN 2019</b>		
<b>(avec Résultat des RAR)</b>		<b>221 147,41 €</b>

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Madame le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2019 établi par Madame la Trésorière de Romans-Bourg de Péage. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente, les chiffres suivants :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;
- Après avoir entendu le compte administratif 2019 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ; .../... Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- **DECLARE QUE** le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur de la Trésorerie de Romans Bourg de Péage, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Pour Rappel :

- Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 87 561,05 €
- Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 271 721,17 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de :	195 345,96 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	41 094,15 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	32 653,00 €
En recettes pour un montant de :	48 770,00 €

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 91 667,91 €

Après en avoir délibéré, LE **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 91 667,91 €

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 221 147,41 €

## TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune doit voter ses taux d'imposition pour l'année 2020.

Les taux d'imposition de l'année 2019 sont maintenus en 2020.

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts

**Où** l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter les taux suivants :

TAXE	TAUX 2019	TAUX 2020
HABITATION	13,43 %	13,43 %
FONCIER BATI	10,51 %	10,51 %
FONCIER NON BATI	51,58 %	51,58 %

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	831 650,00 €	831 650,00 €
INVESTISSEMENT	268 678,00 €	268 678,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 100 328,00 €</b>	<b>1 100 328,00 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document concernant le vote du budget primitif 2020

#### **VALENCE ROMANS AGGLO : PACTE FINANCIER ET FISCAL**

Vu le code général des impôts, et notamment le VI et le 1°bis du V de son article L 1609 nonies C ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans agglo relatives au pacte financier et fiscal en date du 6 juillet 2017, du 4 avril 2019 et du 23 janvier 2020,

Considérant le rapport de la CLECT approuvé en 2019,

Considérant que les dispositions antérieures sont maintenues,

Considérant la nécessité d'actualiser les conditions de révision des attributions de compensation au bénéfice des Communes,

A l'issue des débats, le conseil municipal décide à la majorité et à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les modifications du projet de pacte financier et fiscal,
- **APPROUVER** à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçue par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants : 100 % des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants, 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

#### **ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION**

Madame le Maire expose que :

VU l'article 1407 bis du Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 2012-1509 des finances pour 2013,

D'après les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, les communes dans lesquelles n'est pas perçue la taxe annuelle sur les logements vacants, prévue à l'article 232 du Code Général des Impôts peuvent, sur délibération du Conseil Municipal prise avant le 1er octobre de l'année pour application l'année suivante, assujettir à la taxe d'habitation, pour leur propre compte, les logements vacants.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Considérant l'intérêt de remettre sur le marché locatif des logements dont les propriétaires ont renoncé à la gestion pour diverses raisons,

**Oùï l'exposé de Madame le Maire**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, une voix contre et une abstention

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, à compter du 1er janvier 2021
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ *Rappel permanences élections municipales 1er tour et préparation pour 2ème tour.*

#### **Tableau du Bureau de Vote Dimanche 15 mars 2020**

Président du bureau	Isabelle ROBERT
Suppléant	Jean-Noël FOURNAT

De 8 h à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h	De 15 h à 18 h
ROBERT Isabelle FOURNAT Jean-Noël SERRADURA Gérard DILLMANN Jacques CLAVAISSON Patrice	PEYSSON Myriam DUMONT Mathieu VALLA Christophe MACHON Pierre-Olivier BONNET Alain	ROBERT Isabelle AROD Philippe ACTON Céline ROIBET Régine VINCENT Annick

SECRETAIRE : ACTON Céline

SCRUTATEURS : A définir

DEPOUILLEMENT : TOUS

#### **Tableau du Bureau de Vote DIMANCHE 22 MARS 2020**

Président du bureau	Isabelle ROBERT
Suppléant	

De 8 h à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h	De 15 h à 18 h
ROBERT Isabelle FOURNAT Jean-Noël SERRADURA Gérard DILLMANN Jacques CLAVAISSON Patrice	VIGNON Virginie DUMONT Mathieu VALLA Christophe BONNET Alain	ROBERT Isabelle ACTON Céline VINCENT Annick PEYSSON Myriam

SECRETAIRE : ACTON Céline

SCRUTATEURS : A définir

DEPOUILLEMENT : TOUS

### ❖ *Compte rendu de la réunion ENEDIS du 28 janvier 2020*

Lors des intempéries du 14-15/11/2019 (intempéries neige), des représentants d'ENEDIS ont exposé à Madame le Maire les coupures intempêtes subies par l'ensemble des habitants de notre commune :

- Présence de nombreux réseaux aériens qui, de fait, fragilisent le réseau lors de circonstance météorologique exceptionnelle (neige lourde et collante),
- Elagage insuffisant,
- Lignes Haute Tension en antenne sur certain quartier et qui ont nécessité la mise en place de Groupe Electrogène autonome,
- Problème d'élagage : Dans certains cas, l'élagage peut être à la charge du propriétaire (le propriétaire est tenu responsable en cas de coupure de ligne par un arbre tombé, non élagué)

### ❖ *Coupes de bois forestières*

De nombreuses coupes de bois ont été constatées sur notre commune, un rappel est fait par Madame le Maire. Les coupes d'arbres en forêts peuvent être soumises à une **autorisation ou déclaration préalable** obligatoire.

Un rappel des règles sera fait sur la Jaille ainsi que le site internet.

20 h 25 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. **Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard SERRADURA.